AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0041
FR0010211615-FS0017

8 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

QUOTIUM TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 janvier 2014, M. Ofer Maor a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 janvier 2014, le seuil de 5% du capital de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et détenir 83 129 actions QUOTIUM TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 2,90% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 652 406 actions représentant 2 862 067 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment prospectus visé par l'AMF le 19 juillet 2012 sous le n° 12-369.